

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l. Organisme de contrôle agréé Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



ств N° 14290

Bruxelles: 126, ble12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tél: 02 245 46 95 Fax: 02 215 12 78 Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières Tél: 065 34 76 50 Fax: 065 36 15 88 Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312	cibic@skynet.be		
Rapport d'inspection - Installation électrique de	mestique	BT / TBT e	xistante
N° de rapport : 344 446 22 34 612			
Concerne: (Acan) (Aca			
Demandeur:			
Personne sur place :			
Adresse de la visite :	istaliation	**************************************	0 7/35 75
Adresse de la visite :வெளியாக Date d'émission : ஃஃஃஃஃஃ	Charachan Andrea Charach	jagaggaran aktarasiyaran.	######################################
Référentiel réglementaire : RGIE art. 276 bis avec emploi des dérog Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11	ations 🖳 de	l'art. 271 bis	□ de l'art. 278
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : □ Protection générale du bi ☐3N400 V ☐3x230V ☐2x230V ☐ 1N400V Nombre de tableaux :		ैं A e de circuits te	erminaux : 🌊
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	X		
Etat du matériel électrique installé			
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement	pol _a		
des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton			
de test	<.		
Note : différentiel 🖸 plombé 🖸 non plombable 🖸 à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et	Á		
de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	<,		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	**		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	Á.,		·
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	,		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :/	4.		
Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω			
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossier équ <u>Manquements / Notes</u> :	ipement indivi	duel de l'agen	t CIB
Tookstad, Eraj, Ardras, A			
	**************************		******************************

	**********************		***************************************
Conclusion:			
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit	par la régleme	ntation en vig	ueur.
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I par le même organisme avant le :			
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation exécuter par le même organisme avant la remise en usage de l'instal	conforme. U	n examen sup	plémentaire est à
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du de		r réception :	
Pour CIB,	f		





